



Domaine Public

Le 23 janvier 2025

ARRETE TEMPORAIRE N° 060/2025

Code Voie : 1137
Rue Chanoine Letteron

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la demande présentée par la société **De Petriconi** concernant un déménagement au n°29 rue chanoine Letteron.

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application le **lundi 03 février 2025 de 08h00 à 12h00.**

Article 2 : Le stationnement est interdit sur une longueur **de 10 ml (2 places) au droit du n°29 rue chanoine Letteron**, Seuls les véhicules du demandeur sont autorisés à stationner.

Article 3 : Le stationnement des véhicules contrevenant aux prescriptions du présent arrêté est réputé gênant conformément à l'article R. 417- 10 du code de la route.

Article 4 : L'arrêté de stationnement ou la réglementation particulière de stationnement et de circulation **devra être apposé sur le tableau de bord du véhicule derrière le pare-brise.**

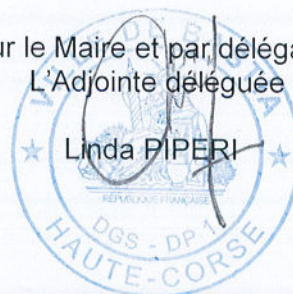
Article 5 : **La circulation sera interdite rue Chanoine Letteron** aux emplacements délimités par le demandeur.

Article 6 : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place au minimum 7 jours avant sa date d'effet par le demandeur sur les zones dont le stationnement est gratuit et au minimum 48h avant dans les zones de stationnement payant. Le demandeur est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son déménagement.

Article 7 : La présente autorisation est délivrée en contre partie du paiement par le pétitionnaire des droits prévus par la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 fixant les tarifs d'occupation du domaine public. Soit une redevance d'un montant de **89.60 Euros**.

Article 8 : Monsieur le Directeur général des services de la ville de Bastia, Madame la Directrice Interdépartementale de la police nationale de Haute-Corse, Madame la Directrice de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe déléguée



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Merria di Bastia
Gestion du domaine Public
Viale Pierre Giudicelli
20 410 Bastia Cedex
Tel : 04 95 55 97 45

SARL DEMENAGEMENT DE PETRICONI
390 RUE DES PLATANES
20290 BORGIO

Bastia, le 23/01/2025

Article	Quantité	P.Unitaire	Période	P. total
Véhicule de déménagement 390 RUE DES PLATANES - Quantité 3,00 - Période : 03/02/2025 - 03/02/2025	3,00	22,40 €	1 jour(s)	67,20 €
Total :				67,20 €

29 rue Chanoine Letteron

*** NB : La période prise en compte dans le calcul de la redevance est inscrite dans la colonne période.**

Je vous prie de procéder au paiement de la facture par chèque à l'ordre du « Régisseur des Terrasses de commerces de BASTIA » en joignant le talon de règlement ci-dessous, ou par virement (RIB : FR76 1007 1201 0000 0020 0024 704 BIC : TRPUFRP1) en indiquant sur le libellé le numéro de référence de votre arrêté, le type d'autorisation (Terrasses, déménagements, activités foraines et ambulantes, événement et manifestation, manèges, petit train...) ainsi que le numéro de facture correspondant.

Talon à joindre au règlement

À régler dès réception de la présente facture

SOCIETE : SARL DEMENAGEMENT DE PETRICONI

SIRET : 37985928300069

N° FACTURE : 120250201000018

DATE : 23/01/2025

SOMME DUE : 67,20 €

CODE BARRE :



12025020100001